

Rappel des dispositifs de soutien et de service médico-social individuel/collectivités

CDG 01

➤ RMA

Accompagnement social et soutien psychologique aux personnes en situation de maladie, d'état de santé dégradé.

Qui peut en bénéficier ? Les adhérents santé et/ou prévoyance MNT.

Comment en bénéficier ?

En contactant l'Assisteur sans interruption 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Par téléphone au 09 80 98 18 38

Attention : Les services sont ouverts sur appel téléphonique des adhérents mais le nombre de sollicitations et les priorisations vers les situations les plus urgentes peuvent rendre l'accès plus difficile, et les délais d'obtention d'un rendez-vous téléphonique importants.

➤ Ligne Claire : MNT PSY

Accompagnement social et soutien psychologique au travail :

Qui peut en bénéficier ?

Grace à la signature du mécénat de compétence : Extension à tous les agents des collectivités affiliées au CDG 01.

Comment en bénéficier ?

Formuler la demande par e-mail à contact@ligne Claire.fr

Préciser le motif de la demande dans l'objet du message. Cette information permettra aux équipes d'orienter la demande vers le bon interlocuteur.

Rappel : il ne s'agit pas d'une ligne d'écoute d'urgence mais d'un accompagnement sur rendez-vous.

Ce service est extrêmement sollicité actuellement dans la mesure où il s'agit de rendez-vous téléphoniques structurés (durée moyenne ¼ H). Il est impossible de communiquer sur l'échéance à laquelle des rendez-vous pourront être donnés. Ce service peut venir en relais des services du psychologue du travail des collectivités en convention, ou des CDG. Ce filtre est fortement recommandé pour bien vérifier le contexte professionnel de la demande, et s'assurer que les créneaux alloués seront adaptés aux demandes.

A noter : Covid-19 - MNT PSY - La MNT a décidé de doubler sa capacité d'intervention via Ligne Claire.

➤ MesDocteurs

Service de téléconsultation : consultation d'un médecin à distance (généraliste ou spécialiste)

Qui peut en bénéficier ? Les adhérents MNT santé (et temporairement aux adhérents prévoyance durant la crise Covid-19)

Comment en bénéficier ?

Accès possible via l'espace adhérent, depuis un ordinateur ou un mobile.

La consultation peut être effectuée en visio ou par chat et concerne plus de 30 spécialités médicales, 7J/7 et 24H /24.

Connectez-vous sur votre espace adhérent : <https://adherents.mnt.fr>

RDV sur la rubrique Services/ Services+ Santé/Téléconsultation



Vous avez été diagnostiqué ou vous avez simplement des doutes sur une potentielle contamination ? **Mes Docteurs propose un parcours dédié COVID-19**, accessible en haut de page sur la plateforme de téléconsultation.

- le nombre de téléconsultations n'est pas limité
- les téléconsultations sont intégralement **prises en charge par la MNT** (pas d'avance de frais, pas de reste à charge)
- Comme pour une consultation en cabinet, l'ordonnance n'est pas systématiquement délivrée mais laissée à l'appréciation du médecin en fonction du diagnostic établi,
- L'ordonnance éventuelle est mise à votre disposition immédiatement sur votre espace sécurisé MesDocteurs avec le compte-rendu que vous pouvez envoyer à votre médecin traitant.

MesDocteurs n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contactez le 15. Tous les médecins disponibles sont inscrits au conseil de l'Ordre, sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance.

La MNT reste disponible au 09 72 72 02 02 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, pour toute question sur l'utilisation du service.

Solution d'accompagnement des référents des collectivités.

Mise en relation des collectivités territoriales adhérentes avec le cabinet ELEAS, sur recommandation de TECHNOLOGIA (partenariat gestion de crise)

La MNT n'intervient que pour la mise en relation, la mise en place et la facturation sont convenues entre ELEAS et la collectivité.

Comment activer ce dispositif ?

Contacter le responsable développement MNT en lien avec la collectivité

Deux types de dispositif d'écoute et de soutien psychologique sont proposés

- un numéro vert gratuit accessible aux agents d'une collectivité territoriale – Estimation budgétaire pour une collectivité pour l'ensemble de ses agents (jusqu'à 900) : 1950 € HT pour un mois incluant la création de la ligne dédiée.
- un dispositif d'accompagnement de référents internes à une collectivité territoriale (DGS, DRH, Responsables de services de prévention, ...) confrontés à des situations difficiles en lien avec la crise sanitaire actuelle. Estimation budgétaire pour l'accompagnement des référents internes 2600 € HT par mois.

2.1

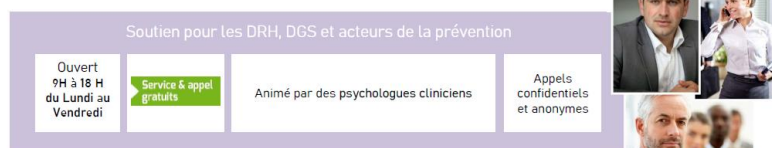
Ligne d'écoute et de soutien psychologique pour les agents des collectivités territoriales



- Numéro dédié et réservé aux personnels d'une collectivité territoriale gratuit depuis tous les téléphones (fixes et mobiles).
- Prise en charge immédiate de chaque appel par un psychologue clinicien.
- Soutien et accompagnement personnalisé des appelants en situation de fragilité, en vue d'un rapide rétablissement de leurs ressources psychologiques.
- Gestion du débordement des appels en cas de saturation momentanée des lignes par un secrétariat téléphonique professionnalisé permettant un accueil humain des appelants.

2.2

Accompagnement des référents internes (DRH, DGS, Responsables de prévention) en situation de prévention ou de régulation



- Soutenir les référents internes dans chaque collectivité territoriale en prise avec un niveau important de stress.
- Accompagner ces référents en tant qu'acteurs de prévention dans la gestion de situations sensibles, complexes et/ou à risque.
- Conforter la compétence du référent appelant dans le traitement d'une situation:
- Dans le cadre de cet échange téléphonique, il peut être proposé que le référent interne puisse orienter un agent de sa collectivité en difficulté vers un psychologue clinicien ELEAS pour un entretien de soutien à distance.

Ensemble contre le #COVID-19

Nouveau service mis à disposition par le Groupe VYV et ses entités.
Une plateforme qui regroupe plusieurs informations.

Objectif : Accompagner nos adhérents et plus largement les français à prendre soin de leur santé.

Informations médicales, proposition de solutions issues des mutuelles et entités du groupe et d'acteurs de confiance, pour permettre de mieux vivre cette crise sanitaire.

Accès via le site : www.covid19.groupe-vyv.fr



SANTÉ

Vous avez un doute sur votre état de santé et/ou vous avez besoin d'aide dans l'orientation dans votre parcours de soins, de médicaments (sous ordonnance).



SORTIE D'ÉTABLISSEMENT

Vous avez besoin d'aide pour organiser votre sortie d'hôpital ou de clinique ou de Soins de Suite pour vous et/ou un de vos proches.



GROSSESSE

Vous êtes enceinte, vous vous posez des questions et vous allez bientôt accoucher.



ISOLEMENT

Un membre de votre famille est isolé dans un établissement vous ne pouvez pas lui rendre visite.



ALIMENTATION

Vous avez besoin de faire vos courses de première nécessité mais vous ne pouvez pas vous déplacer.



GESTION DES ENFANTS

Vous êtes parent(s) et vous devez vous occuper de vos enfants, leur faire classe tout en travaillant.



TÉLÉ-TRAVAIL

Votre activité vous permet le télétravail mais vous ne savez pas comment vous organiser.



ENTRAIDE

Vous avez un voisin ou des amis qui vivent une situation difficile et vous souhaitez les aider.



TONUS ET FORME

Vous souhaitez pratiquer une activité physique pour vous maintenir en forme et vous changer les idées.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous avez des démarches à faire mais vous ne pouvez pas vous déplacer.

Vous ne trouvez pas la réponse à vos besoins ?

Dites le nous et nous nous efforcerons de trouver des solutions

NOUS CONTACTER